

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission des institutions, des affaires
internationales et européennes et des relations
avec les communes

Papeete, le 07 SEP. 2017

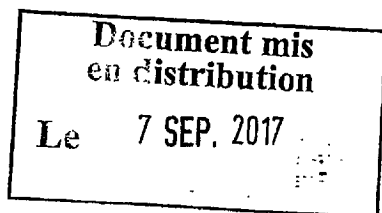
N° MA-2017

RAPPORT

relatif à un projet de délibération portant approbation du compte administratif de l'exercice 2016 du Conseil économique, social et culturel et affectation de son résultat,

présenté au nom de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes,

par Messieurs les représentants Michel BUILLARD et Jules IENFA



Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 5161/PR du 3 août 2017, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte administratif de l'exercice 2016 du Conseil économique, social et culturel et affectation de son résultat.

En application de la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 2005 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et ses établissements publics, le Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française doit présenter son compte administratif pour approbation.

I - RAPPEL DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2016

L'article 152 de la loi organique statutaire prévoit que le fonctionnement du CESC est assuré par une dotation spécifique qui constitue une dépense obligatoire inscrite au budget de la Polynésie française.

Pour l'exercice 2016, la dotation du Conseil économique, social et culturel a été arrêtée à :

➤ **91 000 000 F CFP en section de fonctionnement**

S'agissant du budget primitif de l'année 2016, la dotation de fonctionnement inscrite au titre de l'institution est inférieure à celle de 2015 (94 300 000 F CFP), soit une baisse de 3,5 %.

Aucune subvention d'investissement n'a été allouée.

Au cours de l'année 2016, le budget du CESC a connu diverses modifications dont 2 dotations complémentaires :

- ***En section de fonctionnement***, l'institution a perçu deux compléments budgétaires d'un montant total de 20 000 000 F CFP du Pays. L'un au mois de **juin (10 000 000 F CFP)** et l'autre au mois de **décembre (10 000 000 F CFP)**.

Dans l'attente du 2^e complément budgétaire et par précaution, l'institution a procédé, au mois d'**octobre**, à un prélèvement dans ses réserves d'un montant de 10 000 000 F CFP étant entendu que celui-ci retombe dans ses fonds propres dès l'obtention du second complément budgétaire.

- ***En section d'investissement***, l'institution a prévu l'émission d'un titre de recette d'un montant de 5 674 785 F CFP et acté le report des crédits de paiement de l'exercice 2015 sur l'exercice 2016 arrêtés à la somme de 4 224 880 F CFP.

En définitive, suite à ces diverses modifications budgétaires entérinées par l'assemblée plénière de l'institution, le budget du CESC pour 2016 s'établit comme suit :

- **En section de fonctionnement :** 121 000 000 F CFP
- **En section d'investissement :** 9 899 665 F CFP

II - LE BILAN D'ACTIVITÉ DU CESC POUR 2016

Durant l'exercice 2016, l'activité du CESC a légèrement baissé par rapport à celle de 2015 puisque 28 avis contre 32 en 2015 ont été rendus, sachant que l'activité de l'institution est fortement liée aux saisines dont elle fait l'objet chaque année.

Le nombre total de réunions de l'assemblée plénière et des commissions permanentes tenues en 2016 a diminué de 22 %, passant de 301 en 2015 à 234 en 2016. Les membres ont répondu à leur mission consultative, en s'exprimant sur divers projets de loi à savoir :

Commission économie

- 1/ La stratégie de développement touristique de la Polynésie française ;
- 2/ Le développement de l'hydroélectricité ;
- 3/ La protection de l'entrepreneur individuel et du conjoint ;
- 4/ Le code des marchés publics ;
- 5/ La suppression du comité d'expertise douanière ;
- 6/ La réglementation des activités professionnelles liées à la production et la commercialisation des produits perliers et nacriers en Polynésie française ;
- 7/ La création d'un fonds de garantie pour le développement de la Polynésie française.

Commission aménagement

- 1/ L'autorisation de diverses communes à intervenir dans certaines matières relevant des compétences de la PF pour la mise en œuvre d'un contrat de redynamisation des sites de défenses (CRSD) ;
- 2/ Le projet de contrat de redynamisation des sites de défense ;
- 3/ Les organismes privés de logement social ;
- 4/ Une modification du Code de l'aménagement ;
- 5/ Le schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables sur l'île de Tahiti.

Commission éducation-emploi

- 1/ La protection de l'emploi local ;
- 2/ La modification du Code du travail ;
- 3/ La modification du Code du travail relatif au dispositif d'Insertion par la Création ou la Reprise d'Activité ;
- 4/ La création d'un dispositif d'aide à l'emploi de type contrat aidé dénommé Aide au Contrat de Travail du PRIMO salarié (ACT PRIM) ;
- 5/ La dématérialisation des actes des autorités administratives et aux téléservices ;
- 6/ La modification des dispositions relatives au Chèque Service aux Particuliers ;
- 7/ Le dispositif d'aide à l'emploi de type contrat aidé appelé Aide au Contrat de Travail (ACT) ;
- 8/ Le dispositif d'incitations financières au départ volontaire au profit des agents administratifs de l'APF.

Commission santé-société

- 1/ La fondation en Polynésie française ;
- 2/ Les conditions d'admission au régime de solidarité (RST) et au contrôle de leur respect ;
- 3/ La simplification des conditions de prise en charge de la résorption du déficit cumulé de l'assurance maladie du régime général des salariés ;
- 4/ La mise en œuvre d'une politique publique de la famille ;
- 5/ La protection de la population en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques ;
- 6/ L'annulation complémentaire des cotisations sociales dues par les employeurs au titre des avantages en nature et en espèces ;
- 7/ L'harmonisation de la prise en charge de la longue maladie par les régimes de protection sociale polynésiens.

Par ailleurs, deux vœux relatifs à la création du statut des aides maternelles et à la durée du mandat des membres du CESC ont été transmis aux autorités du Pays.

Le second semestre de l'année a également été marqué par la 2^e édition des Assises de l'environnement des étudiants, sur la thématique des métiers verts.

III – L'EXÉCUTION DU BUDGET

1 - En section de fonctionnement

- Budget primitif.....	91 000 000 F CFP
- Budget modifié.....	121 000 000 F CFP
- Recettes totales réalisées.....	111 000 000 F CFP
- Dépenses totales réalisées.....	111 589 821 F CFP
- Résultat cumulé au 31/12/2015	35 988 717 F CFP
- Déficit de clôture au 31/12/2016.....	589 821 F CFP
- Résultat cumulé au 31/12/2016	35 398 896 F CFP

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est **déficitaire de 589 821 FCFP**.

a) Recettes de fonctionnement

Chap	Art	Libellé	Prév. primitives	Prév. modifiées	Réal. 2016	Rappel 2015
960	7412	Dotation globale forfaitaire de la Polynésie française	91 000 000	111 000 000	111 000 000	94 300 000
991	002	Résultat de fonctionnement reporté	0	10 000 000	0	32 000 000
TOTAL GÉNÉRAL			91 000 000	121 000 000	111 000 000	126 300 000

b) Dépenses de fonctionnement

Le montant définitif des mandats réalisés pour l'année 2016 s'élève à **111 589 821 FCFP**, ce qui représente une réalisation de **122,6 %** du budget primitif.

Chap	Art	Libellé	Prévisions primitives a	Prévision modifiées b	Réalisation 2016			Rappel 2015
					mandats c	en % d = c/a	en % e = c/b	
960	606	Achats non stockés de matières et fournitures	7 500 000	7 510 000	7 233 719	96,4	96,3	7 356 802
	613	Locations	900 000	900 000	778 081	86,5	86,5	892 009
	615	Entretien et réparations	5 250 000	6 190 000	6 318 677	120,4	102,1	5 022 470
	616	Primes d'assurances	350 000	350 000	162 884	46,5	46,5	346 170
	618	Divers services extérieurs	500 000	350 000	183 693	36,7	52,5	356 369
	623	Publicité, publications, relations publiques	2 500 000	2 500 000	2 509 571	100,4	100,4	3 645 557
	624	Transports (personnel administratif)	600 000	300 000	254 061	42,3	84,7	1 290 483
	625	Déplacement et mission (personnel administratif)	350 000	210 000	210 000	60,0	100,0	720 000
	626	Frais postaux et frais télécommunications	1 700 000	1 400 000	1 374 821	80,9	98,2	1 566 577
	628	Divers – autres services extérieurs	2 700 000	3 000 000	3 604 871	133,5	120,2	2 925 944
962	641	Rémunérations du personnel	1 100 000	1 100 000	1 002 817	91,2	91,2	1 575 416
	645	Charges sociales	360 000	400 000	429 382	119,3	107,3	510 801
961	681	Dotations aux amortissements et provisions	5 674 785	5 674 785	4 596 249	81,0	81,0	4 476 835
Sous-total			29 484 785	29 884 785	28 658 826	97,2	95,9	30 685 433
	653	Indemnités, vacations et frais mission des membres	61 515 215	91 115 215	82 930 995	134,8	91,0	92 601 644
Sous-total			61 515 215	91 115 215	82 930 995	134,8	91,0	92 601 644
TOTAL GÉNÉRAL			91 000 000	121 000 000	111 589 821	122,6	92,2	123 287 077

Les dépenses de fonctionnement courant de l'institution affichent une baisse de 6,6% par rapport à l'année précédente, passant de 30 685 433 F CFP en 2015 à 28 658 826 F CFP en 2016.

Cette baisse d'activité se perçoit aussi dans les dépenses liées aux indemnités, vacations et frais de mission des membres du CESC. On enregistre une diminution de 10,4% par rapport à l'année 2015, passant de 92 601 644 F CFP en 2015 à 82 930 995 F CFP en 2016.

Il convient de rappeler enfin que des agents de la fonction publique du Pays sont affectés au secrétariat général du CESC en vertu de l'article 38 de la délibération n° 2005-64 APF du 13 juin 2005 modifiée, qui dispose que « le secrétariat général est composé de personnels de l'administration de la Polynésie française, affectés au Conseil économique, social et culturel et régis selon les modalités prévues par leur statut respectif ».

En 2016, 17 agents de la Polynésie française étaient ainsi en poste au CESC, dont 6 de catégorie A, 6 de catégorie B ou CC2 et 5 de catégorie D ou CC5.

L'évolution des effectifs a été la suivante sur la période allant de 2011 à 2016 :

Catégorie	2011	2012	2013	2014	2015	2016
A	6	6	6	6*	6*	6*
B/CC2	6	6	6	6	6	6
C	1	1	1 (supprimé en mai)	0	0	0
D/CC5	4	4	5	5	5	5
TOTAL	17	17	17 (à partir de mai)	17	17	17

*dont 1 en décharge totale d'activité de service pour exercice d'une activité syndicale auprès de la CSTP-FO

Les charges de personnel correspondantes ne sont pas inscrites dans les comptes du CESC mais figurent au sous-chapitre 960.03 des comptes de la collectivité de la Polynésie française.

Sur la période allant de 2011 à 2016, ces charges ont été de :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	Évolution 2015-2016
108 658 825	107 012 864	113 066 252	109 693 418	111 964 983	113 074 138	+ 0,99 %

2 - En section d'investissement

- Budget primitif.....	0 F CFP
- Budget modifié.....	5 674 785 F CFP
- Crédits de paiement reportés.....	4 224 880 F CFP
- Recettes totales réalisées.....	4 596 249 F CFP
- Dépenses totales réalisées.....	651 464 F CFP
- Résultat cumulé au 31/12/2015.....	4 224 880 F CFP
- Excédent de clôture de l'exercice 2016.....	3 944 785 F CFP
- Résultat cumulé au 31/12/2016.....	8 169 665 F CFP

a) Recettes d'investissement

Le tableau ci-dessous donne la ventilation par nature de ces crédits de paiement :

Chap	Art	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiée	Réalisation 2016	Rappel 2015
					mandat	
900	281	Amortissements des immobilisations corporelles	0	5 674 785	4 596 249	4 476 835
951	001	Résultats d'investissement reporté	0	4 224 880	0	3 739 251
TOTAL GÉNÉRAL			0	9 899 665	4 596 249	8 216 086

b) Dépenses d'investissement

Le montant définitif des mandats réalisés pour l'année 2016 s'élève à 651 464 FCFP, ce qui représente une réalisation de 7 % du budget d'investissement modifié.

Chap.	Art	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiée	Réalisation 2016		Rappel 2015
			a	b	mandat	en %	
900	203	Frais d'étude de recherche et développement	0	1 326 780	0	0	0
	208	Autres immobilisations incorporelles	0	1 548 100	0	0	0
	213	Construction	0	5 674 785	0	0	1 791 206
	218	Autres immobilisations corporelles	0	1 350 000	651 464	48	0
TOTAL GÉNÉRAL			0	9 899 665	651 464	7	1 791 206

Ces dépenses d'investissement concernent du matériel informatique pour les besoins du CBSC.

IV - LE COMPTE DE GESTION DU PAYEUR DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le compte de gestion du Payeur de la Polynésie française, pour l'exercice 2016, est arrêté comme suit :

Pour l'exercice 2016

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	111 000 000	4 596 249	115 596 249
DÉPENSES	111 589 821	651 464	112 241 285
SOLDÉ	-589 821	3 944 785	

Résultats cumulés

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
ANTÉRIEUR	35 988 717	4 224 880
EXERCICE 2016	-589 821	3 944 785
CUMULS	35 398 896	8 169 665

La concordance des résultats du compte de gestion et du compte administratif pour l'exercice 2016 est constatée.

À la clôture de l'exercice 2016, le report à nouveau est donc de : **35 398 896 F CFP**.

TRAVAUX EN COMMISSION

L'examen de ce dossier en commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, dans sa réunion du 7 septembre 2017, a permis d'apporter un éclairage à la commission sur la réalisation de 7 % uniquement du budget d'investissement 2016. Il a en effet été précisé que, les devis n'ayant pas tous été produits dans les délais, les travaux prévus ont, pour la plupart, été réalisés finalement au cours de l'année 2017.

À l'issue des débats, le projet de délibération portant approbation du compte administratif de l'exercice 2016 du Conseil économique, social et culturel et affectation de son résultat, a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LES RAPPORTEURS

Michel BULLARD

Jules IENFA

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : CES1700540DL

DÉLIBÉRATION N° 2017-80/APF

DU 19 SEPTEMBRE 2017

portant approbation du compte administratif de l'exercice 2016 du Conseil économique, social et culturel et affectation de son résultat

LA COMMISSION PERMANENTE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2005-64 APF du 13 juin 2005 modifiée portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1299 CM du 3 août 2017 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 2305/2017/APF/SG du 11 septembre 2017 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 111-2017 du 7 septembre 2017 de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes ;

Dans sa séance du 19 septembre 2017 ;

A D O P T E :

Article 1^{er}.- Le montant définitif des recettes du compte administratif du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française pour l'exercice 2016 est arrêté à la somme de *CENT QUINZE MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE DEUX CENT QUARANTE NEUF FRANCS (115 596 249 F CFP)* se décomposant comme suit :

Section I de fonctionnement	111 000 000 F CFP
Section II d'investissement	4 596 249 F CFP
TOTAL	115 596 249 F CFP

Article 2.- Le montant définitif des dépenses du compte administratif du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française pour l'exercice 2016 est arrêté à la somme de *CENT DOUZE MILLIONS DEUX CENT QUARANTE ET UN MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT CINQ FRANCS (112 241 285 F CFP)* se décomposant comme suit :

Section I de fonctionnement	111 589 821 F CFP
Section II d'investissement	651 464 F CFP
TOTAL	112 241 285 F CFP

Article 3.- Le compte administratif du Conseil économique, social et culturel pour l'exercice 2016 annexé à la présente délibération, est définitivement fixé ainsi qu'il suit :

	Section I FONCTIONNEMENT	Section II OPÉRATION EN CAPITAL	TOTAL
RECETTES (en F CFP)	111 000 000	4 596 249	115 596 249
DÉPENSES (en F CFP)	111 589 821	651 464	112 241 285
RÉSULTATS	- 589 821	3 944 785	3 354 964

Article 4.- Le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française est affecté au compte « report à nouveau » pour un montant déficitaire de *CINQ CENT QUATRE VINGT NEUF MILLE HUIT CENT VINGT ET UN FRANCS CFP (- 589 821 F CFP)*.

Article 5.- Au 31 décembre de l'exercice 2016, le fonds de roulement du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française est de *TRENTE CINQ MILLIONS TROIS CENT QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT SEIZE FRANCS (35 398 896 F CFP)*.

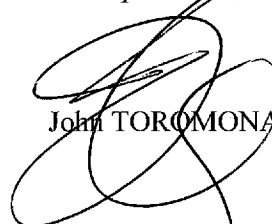
Article 6.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Le secrétaire de séance,



Joseph AH-SCHA

Le président,



John TOROMONA

COMPTE ADMINISTRATIF DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL

EXERCICE 2016

(adopté en assemblée plénière le 18 juillet 2017)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalisations
960	7412	Dotation globale forfaitaire de la Polynésie française	91 000 000	111 000 000	111 000 000
991	002	Résultat de fonctionnement reporté	0	10 000 000	0
TOTAL			91 000 000	121 000 000	111 000 000

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Chapitre	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalisations
900	281	Amortissement des immobilisations corporelles	5 674 785	5 674 785	4 596 249
951	001	Résultat d'investissement reporté	0	4 224 880	0
TOTAL			5 674 785	9 899 665	4 596 249

COMPTE ADMINISTRATIF DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL

EXERCICE 2016

(adopté en assemblée plénière le 18 juillet 2017)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalisations
960	606	Achats non stockés de matières et fournitures	7 500 000	7 510 000	7 233 719
	613	Locations	900 000	900 000	778 081
	615	Entretien et réparation	5 250 000	6 190 000	6 318 677
	616	Primes d'assurances	350 000	350 000	162 884
	618	Divers services extérieurs	500 000	350 000	183 693
	623	Publicité, publication, relations publiques	2 500 000	2 500 000	2 509 571
	624	Transports (personnel administratif)	600 000	300 000	254 061
	625	Déplacement et mission (personnel administratif)	350 000	210 000	210 000
	626	Frais postaux et frais télécommunications	1 700 000	1 400 000	1 374 821
	628	Divers - autres services extérieurs	2 700 000	3 000 000	3 604 871
	653	Indemnités, vacation et frais de mission des membres	61 515 215	91 115 215	82 930 995
Total du chapitre 960			89 865 215	113 825 215	105 561 373
961	681	Dotations aux amortissements et provisions	5 674 785	5 674 785	4 596 249
Total du chapitre 961			5 674 785	5 674 785	4 596 249
962	641	Rémunérations du personnel	1 100 000	1 100 000	1 002 817
	645	Charges sociales	360 000	400 000	429 382
Total du chapitre 962			1 460 000	1 500 000	1 432 199
TOTAL			97 000 000	120 000 000	111 589 821

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chapitre	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalisations
900	203	Frais d'étude de recherche et développement	0	1 326 780	0
	208	Autres immobilisations incorporelles	0	1 548 100	0
	213	Construction	0	5 674 785	0
	218	Autres immobilisations corporelles	0	1 350 000	651 464
Total du chapitre 900			0	9 899 665	651 464

COMPTE ADMINISTRATIF DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL

BALANCE GENERALE

EXERCICE 2016

(adopté en assemblée plénière le 18 juillet 2017)

DEPENSES

RECETTES

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAP	LIBELLES	PREVISIONS PRIMITIVES	PREVISIONS MODIFIEES	REALISATIONS MANDATS
960	Pouvoirs publics	83 865 215	113 825 215	105 561 373
962	Personnel	1 460 000	1 500 000	1 432 199
961	Dotations aux amortissements et provisions	5 674 785	5 674 785	4 596 249
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		91 000 000	121 000 000	111 539 821

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAP	LIBELLES	PREVISIONS PRIMITIVES	PREVISIONS MODIFIEES	REALISATIONS
960	Pouvoirs publics	91 000 000	111 000 000	111 000 000
991	Résultat de fonctionnement reporté	0	10 000 000	0
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		91 000 000	121 000 000	111 000 000

SECTION D'INVESTISSEMENT					
CHAP	Art	LIBELLES	PREVISIONS PRIMITIVES	PREVISIONS MODIFIEES	REALISATIONS MANDATS
900	203	Frais d'étude de recherche et développement	0	1 326 780	0
	208	Autres immobilisations incorporelles	0	1 548 100	0
	213	Construction	0	5 674 785	0
	218	Autres immobilisations corporelles	0	1 350 000	651 464
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			0	9 899 665	651 464

SECTION D'INVESTISSEMENT					
CHAP	Art	LIBELLES	PREVISIONS PRIMITIVES	PREVISIONS MODIFIEES	REALISATIONS
900	281	Amortissement des immobilisations corporelles	5 674 785	5 674 785	4 596 249
951	001	Résultat d'investissement reporté	0	4 224 880	0
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			5 674 785	9 899 665	4 596 249

TOTAL GENERAL	91 000 000	130 899 665	112 241 235
----------------------	-------------------	--------------------	--------------------

TOTAL GENERAL	96 674 785	130 899 665	115 596 249
----------------------	-------------------	--------------------	--------------------

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		PARTIE AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT		RESULTAT DE L'EXERCICE 2016		RESULTATS CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
FONCTIONNEMENT		35 988 717			589 821			35 398 896
INVESTISSEMENT		4 224 880			3 944 785			8 169 665